

Département du LOIRET
Arrondissement de PITHIVIERS
Canton le MALESHERBOIS
Mairie de NIBELLE
Tél. : 02.38.32.20.69
mairie-de-nibelle@orange.fr

Arrêté de délégation du Maire à un conseiller Municipal
N° 059/2026

Portant délégation de fonctions à une conseillère municipale chargée de l'urbanisme et du suivi des logements vacants

Madame la maire de la commune de Nibelle,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 ;

Considérant l'intérêt de renforcer l'action communale en faveur de la revitalisation du parc de logements et de la lutte contre la vacance ;

Arrête :

Article 1er

Madame Angéline Rousseau-Mercier, conseillère municipale, reçoit délégation de fonctions pour assister le Maire dans les domaines suivants :

- suivi des questions relatives à l'urbanisme et à l'habitat ;
- recensement des logements vacants sur le territoire communal et fiabilisation du suivi;
- relations avec les propriétaires concernés ;
- participation aux échanges avec les partenaires institutionnels compétents en matière d'habitat et de revitalisation du territoire ;
- préparation de propositions destinées à favoriser la remise sur le marché des logements vacants.

Article 2

Dans le cadre de cette délégation, Madame Angéline Rousseau-Mercier est chargée d'informer, de suivre les dossiers et de formuler toute proposition utile au Maire.

Elle ne dispose d'aucun pouvoir de décision ni de signature, sauf disposition contraire prise par arrêté distinct.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié selon les modalités en vigueur et transmis au représentant de l'État dans le département.

Fait à Nibelle,

Le 12/06/2026

Madame la Maire
Catherine RAGOBERT




Angéline Rousseau Mercier

